



CONF/PRES/SPEECH(2019)07

Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, lors de l'échange de vues avec les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le 11 décembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués des Ministres, Excellences,
Madame la Secrétaire Générale, Madame la Secrétaire Générale Adjointe,

C'est un honneur de pouvoir m'adresser à vous lors de cet échange de vues annuel, afin de présenter en grandes lignes le contenu de nos derniers travaux et ceux à venir. Je présenterai brièvement l'échange que nous avons eu cette année avec certains Etats Membres. Je reviendrai également à la décision adoptée par les Etats membres à Helsinki sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe.

Après plus d'un an de travail, en avril 2019, la Conférence des OING a adopté son Code de conduite visant à réguler en son sein les risques de corruption et les conflits d'intérêt. Actuellement, nous poursuivons le travail sur le règlement avec quelques possibles scénarios de restructuration. Le projet préparé par un groupe de rédaction interne a fait l'objet d'une première consultation parmi les OING dotées du statut participatif. Ce travail arrivera à son terme l'année prochaine.

L'espace civique numérique a été l'un des sujets travaillés lors de la session d'avril. Les cyberattaques ne sont pas seulement un problème pour les autorités publiques. Elles le sont aussi pour les ONG. Très peu d'ONG ont les capacités et les ressources de se protéger contre ce danger et encore moins les moyens ou le désir d'opérations offensives. Le secteur des technologies de surveillance opère dans l'ombre juridique pour éviter la responsabilité et les autorités publiques ne font pas assez pour protéger la société civile contre ce type d'attaques.

La Convention d'Istanbul a fait l'objet d'une vive discussion au sein de la Conférence des OING. La désinformation induite par certains groupes de pression à travers l'Europe ne peut être contrée par une campagne positive, basée sur les objectifs et les résultats. Nous remarquons aussi un manque de financement public consacré aux mouvements de défense des droits des femmes, notamment dans les pays où la Convention d'Istanbul a du mal à se mettre en œuvre. Donnons-nous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les traités du Conseil de l'Europe. Le

partenariat et les ressources qu'un état peut transférer au secteur de la société civile pour le soutenir dans cet objectif est un facteur de réussite essentiel pour tous.

Toujours en avril 2019, la Conférence des OING a adopté une Résolution mettant l'accent sur la nécessité de préserver et d'instaurer une démocratie véritable et de renforcer la confiance du public dans les institutions démocratiques, en soutenant une participation significative au processus de décision démocratique. Ce processus doit viser à construire des espaces de délibération et de co-décision et de responsabiliser les citoyennes et les citoyens, les ONG, et à aider les jeunes à avoir confiance en un destin européen commun. La Conférence des OING a souligné qu'une interaction renforcée avec la société civile à travers un espace propice à des débats substantiels, formels, honnêtes et ouverts sur les orientations stratégiques de l'Organisation représente une opportunité renforçant la légitimité démocratique et une force réelle pour le Conseil de l'Europe.

Depuis 2018, la Conférence des OING a travaillé sur le droit au logement décent pour tous. Nous avons tenu un premier séminaire et adopté une résolution indiquant les mesures concrètes à prendre par les Etats pour assurer l'exercice effectif de l'article 31 de la Charte sociale européenne révisée. Nous avons mis à l'honneur la parole des enfants privés de logement décent lors de la [cérémonie organisée par la Conférence des OING à l'occasion du 17 Octobre](#) qui marque la Journée internationale de lutte contre la pauvreté. Je voudrais remercier l'Ambassadeur de la France qui, pendant la Présidence française du Comité des Ministres a honoré cette cérémonie, en soulignant avec justesse les défis qui se posent à nous tous. Merci au Président du Comité européen des Droits sociaux et au Secrétariat pour le propos signifiant montrant l'engagement du Conseil de l'Europe aux côtés de la Conférence des OING à l'égard des plus vulnérables.

Je félicite le Comité des Ministres pour l'appel qui a été fait par les représentants des quinze Etats membres du Conseil de l'Europe ayant déjà accepté la procédure de réclamations collectives et incitant d'autres Etats à renforcer la protection des droits sociaux en acceptant cette procédure de suivi. Comme je l'ai dit souvent, cette procédure est unique en son genre, permettant d'améliorer les droits sociaux des groupes cibles. Avant tout, c'est un excellent instrument de dialogue avec les ONG nationales et internationales.

En octobre 2019, pour la première fois, la Conférence a organisé sa session en parallèle de la session du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Cette session, marquée par le thème général portant sur les migrations a été chargée d'émotions. Je tiens à remercier la Représentation Permanente du Luxembourg et la Mairie de Strasbourg pour le soutien et la co-organisation de la projection-débat autour du documentaire réalisé par Frédérique Buck, intitulé « Grand-H ». Ce débat, réalisé avec les défenseuses des droits humains luxembourgeoises a mis en exergue nos

responsabilités partagées dans la gestion des processus migratoires et la nécessité de mettre en avant le droit d'asile à tous ceux qui sont persécutés dans leur pays d'origine ou de résidence. Les femmes et les hommes politiques, les médias et la société civile sont éthiquement responsables de la manière dont ils communiquent sur le phénomène de la migration. Le phénomène, face auquel l'Europe n'est pas en mesure de trouver une solution optimale et solidaire entre les Etats. Cette impasse continue à marquer tristement l'histoire de l'humanité et de notre Europe.

Lors de la même session, la Conférence des OING, en partenariat avec le "Conseil Quaker des Affaires Européennes", a invité au Conseil de l'Europe l'exposition SEEN présentant les portraits de femmes migrantes faits par elles-mêmes, accompagnées par la photographe Suisse Mardiana SANI et l'association « Action pour les femmes ». Merci infiniment à l'Ambassadeur de la Suisse et à toute la Représentation permanente pour le soutien apporté à cette initiative.

La Conférence des OING reste mobilisée contre le délit de solidarité. L'étude juridique, entreprise par le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, sur les changements dans le code pénal à l'égard des organisations humanitaires aidant les migrants sera publiée au début de l'année prochaine. Je remercie tous les Etats membres qui ont répondu à ma demande, les experts et la société civile qui ont contribué à la réussite de cette étude. Nous espérons que l'étude aidera les décideurs politiques à prendre des décisions justes qui respectent les normes du Conseil de l'Europe et le droit international.

Mes remerciements vont à votre égard, Monsieur le Président, d'avoir inclus dans le programme de la Présidence géorgienne du Comité des Ministres, la participation civile au processus décisionnel. La Conférence des OING a travaillé un an avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux en vue de réviser le Code de bonne pratique pour la participation civile, en tenant compte des nouvelles normes en la matière. Ce Code présente une matrice de participation qui s'applique aux champs des politiques publiques. Il représente donc un champ thématique plus vaste que les Lignes directrices relatives à la participation civile aux processus de prise de décisions politiques.

La Conférence des OING a adopté le Code révisé en octobre. Le Congrès l'a accueilli favorablement, en adoptant sa Résolution 452 (2019) et en invitant ses membres à promouvoir la mise en œuvre du Code par les autorités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe. En 2009, le quadrilogue dans son ensemble a affirmé la valeur de cet instrument et a appelé à sa promotion. En faisant référence à votre déclaration de 21 octobre 2009 (1068^{ième} réunion CM), je souhaite vous demander Mesdames, Messieurs les Délégués, à nouveau de reconnaître cette version révisée du Code comme document de référence du Conseil de l'Europe. La même demande sera également adressée à l'Assemblée parlementaire. Il est dans notre intérêt

commun de promouvoir les mêmes instruments, surtout ceux qui ont déjà acquis une certaine renommée.

Une société civile forte est une société qui aide à l'effectivité et au rayonnement des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit. La participation des ONG au processus décisionnel constitue le thème de nos visites d'information au sein des Etats membres. Je remercie les représentations permanente du Royaume-Uni, de la Roumanie, de l'Italie et de l'Arménie pour leur assistance dans l'organisation de ces visites. Nous avons beaucoup apprécié l'échange avec les Ambassadeurs respectifs pendant la session d'octobre. Mes remerciements vont particulièrement au gouvernement italien pour la transmission des commentaires substantiels à notre rapport.

Dans la première partie de l'année 2020, nous souhaitons réaliser une visite en Bosnie-Herzégovine et en Turquie. Nous suivons de près l'évolution des pratiques à l'égard de la société civile dans ces deux pays. La bonne nouvelle est que les derniers amendements de la loi sur les associations en Turquie ont été retirés. Malgré que le procureur général a demandé l'acquittement de cinq des 11 défenseurs des droits humains libérés de prison l'année dernière (Nalan, ilknur, Şeyhmus, Ali et Peter), je reste cependant, très concernée par son nouvel avis demandant la condamnation de Taner, Idil, Ozlem, Nejat, Veli et Gunal (dont trois sont membre d'OING ayant le statut participatif). Notre appel est qu'ils soient tous acquittés. Nous prendrons contact avec les Ambassadeurs de Bosnie-Herzégovine et de Turquie pour expliquer d'une manière plus détaillée le cadre de ces visites.

Les rapports qui suivent les visites et les commentaires transmis par les gouvernements constituent une base de connaissances contextualisés. On s'aperçoit que les bonnes et mauvaises pratiques ont toujours les mêmes traits, les progrès suivent les mêmes trajectoires. Les éléments transversaux identifiés devraient servir le Conseil de l'Europe dans la manière dont il souhaite promouvoir le rôle démocratique de la société civile.

Je salue la décision prise au niveau ministériel à Helsinki sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe. Cette décision semble être l'une des plus hautes que le Comité des Ministres ait adopté jusqu'à maintenant sur ce sujet. Il est cependant nécessaire de rendre cette décision effective afin qu'elle apporte des changements visibles. Je félicite la France et la Géorgie d'avoir inclus dans leurs programmes les échanges de vues informels avec les représentants de la société civile et quant à la France, les institutions indépendantes des droits de l'Homme. Nous voudrions que le Conseil de l'Europe et avant tout son organe décisionnel, soit un lieu de délibération riche avec une multitude d'acteurs démocratiques et avant tout la société civile qui aujourd'hui nécessite votre protection et promotion.

Permettez-moi, Mesdames Messieurs les délégués de partager avec vous quelques idées à cet égard.

1. Le Comité des Ministres ne devrait pas se limiter à un seul ou à quelques représentants de la société civile. Les échanges de vues devraient se démarquer par des interactions dynamiques, pertinentes et substantielles avec la pluralité des acteurs invités qui tiennent compte de la diversité de la société civile en Europe. Autrement les critiques peuvent être facilement formulées quant au risque de politisation, ou encore une sélectivité arbitraire des interlocuteurs. Des débats thématiques et non décisionnels me semblent être des formes appropriées pour un tel échange de vues. Il me semble aussi nécessaire de souligner que 320 OING possèdent le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Le statut participatif octroyé veut dire que ces OING sont considérées comme partenaires des processus démocratiques au sein de l'Organisation. Il serait tout à l'honneur du Comité des Ministres de s'appuyer sur la ressource que ces OING constituent.
2. La contribution de la société civile aux débats thématiques et non décisionnels peut se faire aussi par des procédures de consultation écrite que le Comité des Ministres pourrait instaurer sur les questions urgentes à traiter.
3. Le Conseil de l'Europe devrait créer un fonds soutenant la participation des ONG aux débats du Conseil de l'Europe et aux échanges de vues avec le Comité des Ministres.

En ce qui concerne la contribution de la Conférence des OING à la mise en œuvre de la décision de Helsinki, notre Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG procédera au suivi de la Recommandation 2007(14) relatif au statut juridique des ONG et consultera les ONG (deux par pays) et les institutions indépendantes des droits de l'homme.

Je voudrais rappeler que la Conférence des OING, conjointement avec la DG2, a préparé le projet intitulé "Renforcement de la liberté d'association dans les Etats membres du Conseil de l'Europe". Ce projet, ouvert aux contributions volontaires (PMM - projet VC 1797) concerne tous les États membres. Il cherche à renforcer le dialogue entre les ONG et les divers organes et institutions du Conseil de l'Europe, mais surtout avec le Comité des Ministres, en ce qui concerne la liberté d'association et les droits associés. Il vise à assurer aux ONG un environnement constructif leur permettant de jouer pleinement leur rôle démocratique, conformément aux normes adoptées et promues par le Conseil de l'Europe.

Mes chaleureux remerciements vont à la Géorgie qui a proposé une première contribution volontaire nous permettant de poser les bases de ce projet. Comme la Commission de Venise¹ l'a

¹ Commission de Venise (document révisé en décembre 2019). La compilation des avis de la Commission de Venise concernant la liberté d'association

souligné dans la compilation de ses avis sur la liberté d'association, ce droit s'articule autour des droits civils, politiques et économiques. La combinaison de ces trois éléments rend la liberté d'association un droit unique et complexe dont le respect est un baromètre de la mise en œuvre générale des normes relatives à la protection des droits humains et du niveau de la démocratisation d'un Etat. Avec mes collègues, nous restons convaincus que le dialogue politique sur cette question au sein du Conseil de l'Europe, à un stade précoce, pourrait aider à trouver des solutions avant que les problèmes ne soient soumis aux procédures plus contraignantes tant au niveau national qu'international. De plus, à travers cette initiative, nous souhaitons également contribuer à valoriser les bonnes pratiques garantissant l'environnement favorable à la société civile au sein des Etats membres. Il serait vraiment très dommageable pour la société civile toute entière de ne pas pouvoir s'appuyer sur le Conseil de l'Europe pour protéger l'exercice de son rôle démocratique légitime.

Je vous remercie de votre attention. Je reste à l'écoute de vos questions et observations.